

ASA BOUCLES DE SEINE

9ème RALLYE REGIONAL DE PONT L'EVEQUE
3ème RALLYE REGIONAL VHC DE PONT L'EVEQUE
 6 et 7 Décembre 2025
 COUPE DE FRANCE 2026, Coeff.2
 LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE 2025

DECISION N° 4

Du Collège des Commissaires Sportifs

à Tous les concurrents

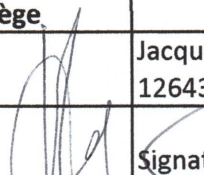
MOTIF
 Etude de temps forfaitaires à la demande du DC, suite à la sortie du n° 129 dans l'ES 1

DECISION
 Suite à la sortie de route du concurrent n° 129 dans l'ES 1, le collège décide d'attribuer au(x) concurrents(s) bloqué(s) un temps qu'il considère comme étant le plus équitable en application de l'article 7.5.16 du Règlement standard des Rallyes 2025.

- n° 130 08:42,9
- n° 131 08:37,8
- n° 133 09:39,8
- n° 135 09:18,4
- n° 141 09:32,9

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des Commissaires sportifs, conformément aux prescriptions générales FFSA 2025 chapitre VIII, APPEL-A, Droit d'appel

Publié au tableau d'affichage numérique de l'organisateur le 07/12/2025 16:33

Le Président du Collège	Membre du Collège	Membre du Collège
Claude CHRISTEL 9367 / 1303	Jacques DE LARIVIERE 12643 / 1318	Michel TESNIERE 125487 / 1317
Signature 	Signature 	Signature 